



Facture contestée avec un entrepreneur

Par Visiteur

Bonjour,

Nous sommes en litige avec un entrepreneur qui nous a installé la motorisation de notre portail. Il nous avait indiqué oralement le coût soit 1100 euros - nous lui avons fait confiance car il avait déjà travaillé pour nous. Au final, sa facture s'est élevée à 1900 euros. Nous avons refusé de lui payer cette somme et lui avons écrit en recommandé AR pour le lui signifier. Dans notre courrier, nous lui avons rappelé son obligation en tant que professionnel d'établir un devis pour tout travail excédant 150 euros et lui avons demandé de nous faire une remise sur la facture qu'il nous a adressée. Il a réceptionné notre courrier depuis plus d'un mois et n'y a pas répondu. Que devons-nous faire maintenant ? nous sommes d'accord pour lui payer mais pas 1900 euros ! Dois-je lui renvoyer un courrier de relance ou puis-je lui adresser un règlement de 1100 euros en lui indiquant que c'était la somme convenue initialement ?

Merci de votre aide.

Sincères Salutations.

Par Visiteur

Chère madame,

Nous sommes en litige avec un entrepreneur qui nous a installé la motorisation de notre portail. Il nous avait indiqué oralement le coût soit 1100 euros - nous lui avons fait confiance car il avait déjà travaillé pour nous. Au final, sa facture s'est élevée à 1900 euros. Nous avons refusé de lui payer cette somme et lui avons écrit en recommandé AR pour le lui signifier. Dans notre courrier, nous lui avons rappelé son obligation en tant que professionnel d'établir un devis pour tout travail excédant 150 euros et lui avons demandé de nous faire une remise sur la facture qu'il nous a adressée. Il a réceptionné notre courrier depuis plus d'un mois et n'y a pas répondu. Que devons-nous faire maintenant ? nous sommes d'accord pour lui payer mais pas 1900 euros ! Dois-je lui renvoyer un courrier de relance ou puis-je lui adresser un règlement de 1100 euros en lui indiquant que c'était la somme convenue initialement ?

Le problème du devis oral, c'est que dans un sens comme dans l'autre, il peut être discuté par chacune des parties et en l'absence d'écrit, il appartiendrait à un tribunal de statuer le cas échéant.

En effet, l'absence d'écrit, si elle rend l'action en justice beaucoup plus délicate pour l'artisan ne le prive en réalité pas de toutes ses chances.

En conséquence, je vous invite effectivement à adresser votre règlement de 1100 euros à l'artisan. C'est la meilleure chose à faire. Si cela convient à l'artisan, alors tout est bien qui finit bien. Si cela ne lui convient pas, alors je doute qu'il aille en justice pour 800 euros; encore que dans ce cas, vous avez vos chances et compte tenu de votre premier règlement il n'y aura guère d'intérêts qui sont dus.

Très cordialement.